



**DÉCISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE PRISE EN APPLICATION
DE L'ARTICLE L. 5211-10 DU CGCT
ET DE LA DÉLIBÉRATION S'Y RAPPORANT EN DATE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2022
PORTANT DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SÉANCE DU 10 AVRIL 2024 À 18 HEURES
SALLE DU CONSEIL, SIÈGE DE MACS À SAINT-VINCENT DE TYROSSE**

Nombre de membres du bureau :
en exercice : 28
présents : 15
absents représentés : 10
absents excusés : 3

L'an deux mille vingt-quatre, le dix du mois d'avril à 18 heures, le bureau communautaire de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 4 avril 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil du siège de MACS à Saint-Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Monsieur Pierre FROUSTEY.

Présents :

Mesdames et Messieurs Pierre FROUSTEY, Jean-Claude DAULOUÈDE, Pierre LAFFITTE, Hervé BOUYRIE, Louis GALDOS, Jean-François MONET, Jacqueline BENOIT-DELBAST, Benoît DARETS, Philippe SARDELUC, Pierre PECASTAINGS, Marie-Thérèse LIBIER, Dominique DUHIEU, Bertrand DESCLAUX, Mathieu DIRIBERRY, Alexandre LAPEGUE.

Absents représentés : Madame Frédérique CHARPENEL a donné pouvoir à Monsieur Pierre FROUSTEY, Madame Aline MARCHAND a donné pouvoir à Monsieur Pierre PECASTAINGS, Monsieur Patrick BENOIST a donné pouvoir à Monsieur Benoît DARETS, Madame Sylvie DE ARTECHE a donné pouvoir à Madame Marie-Thérèse LIBIER, Monsieur Patrick LACLEDERE a donné pouvoir à Monsieur Louis GALDOS, Monsieur Jean-Luc DELPUECH a donné pouvoir à Madame Jacqueline BENOIT-DELBAST, Monsieur Eric LAHILLADE a donné pouvoir à Monsieur Dominique DUHIEU, Monsieur Alain SOUMAT a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude DAULOUÈDE, Monsieur Jérôme PETITJEAN a donné pouvoir à Monsieur Bertrand DESCLAUX, Monsieur Régis GELEZ a donné pouvoir à Monsieur Pierre LAFFITTE.

Absents excusés : Messieurs Henri ARBEILLE, Francis BETBEDER, Christophe VIGNAUD.

INFRASTRUCTURES - PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT VOIRIE 2021-2026 - VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS COMMUNAL POUR LES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE DU BOURNES, DE L'AVENUE DES PINS, DE LA RUE JEAN-BAPTISTE GABARRA ET DE L'AVENUE DU MARÉCHAL FOCH À CAPBRETON

Rapporteur : Madame Jacqueline BENOIT-DELBAST

Le projet porté par la Communauté de communes et la commune de Capbreton dans le cadre du PPI voirie 2021-2026 consiste à réaménager les rues et avenues du Bournes, des Pins, Gabarra et Foch à Capbreton.

L'objectif de cette opération est de créer un itinéraire cyclable entre l'avenue Foch (depuis le croisement avec le boulevard Loucher) et le boulevard du Dr Junqua en passant par la rue du Bournes, l'avenue des Pins puis la rue Gabarra.

Ce projet comprend :

- la réalisation d'une piste cyclable sur la totalité de l'itinéraire,
- la modification du carrefour entre Foch et Bournes,
- la modification du plan de circulation.



Ces travaux de réaménagement de voirie existante et des espaces associés respectent le niveau qualitatif d'aménagement défini par MACS pour son patrimoine, et relèvent ainsi de ses attributions au titre de la compétence voirie d'intérêt communautaire.

Une convention de projet urbain partenarial (PUP) a été signée le 10 février 2022 entre MACS et la SAS SOCADIE dans le cadre de l'opération d'extension et d'agencement du centre commercial LECLERC qui prévoit le versement par SOCADIE à MACS d'une fraction proportionnelle du coût des équipements publics fixée à 115 000 €.

Considérant que l'opération de réaménagement des rues et avenues du Bournes, des Pins, Gabarra et Foch à Capbreton inscrite au PPI voirie 2021-2026, contribue à l'amélioration du patrimoine mis à disposition de la Communauté de communes au titre de sa compétence voirie, et conformément au règlement financier applicable en la matière, la part des travaux liés aux impacts des opérations d'urbanisme sera financée en HT par la fiscalité de l'urbanisme c'est-à-dire par le PUP signé en 2022.

Ces travaux sont inscrits au PPI voirie 2021-2026 et conformément au règlement financier applicable en la matière, le versement d'un fonds de concours est prévu par la commune à la Communauté de communes.

En application du règlement financier précité, la participation financière de la commune qui contribue à la solidarité intercommunale au sein de MACS selon les critères inscrits dans le fonds d'investissement local (FIL), est définie à hauteur de 50 % du montant hors taxes des études et des travaux sans pouvoir excéder la part du financement assurée, hors subventions, par MACS.

L'estimation totale de l'opération est de 710 855,90 € TTC, dont 87 328,55 € TTC de travaux hors compétence voirie à la charge de la commune et 11 477,57 € TTC de travaux de compétence mobilité pris en charge intégralement par la Communauté de communes.

Les dépenses éligibles au titre du PPI voirie correspondent aux travaux et études d'aménagement de compétence communautaire et s'élèvent à 510 041,49 € HT, soit 612 049,79 € TTC.

Les travaux de compétence communale font l'objet d'un transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage de la commune à MACS dans le cadre de la convention cadre approuvée par délibération du conseil communautaire en date du 6 avril 2016.

Le plan de financement de l'opération est retracé dans les tableaux ci-après :

Travaux de compétence communautaire voirie :

Total des dépenses éligibles HT	510 041,49 €
TVA	102 008,30 €
Total des dépenses TTC	612 049,79 €
Financement au titre de l'urbanisme	110 217,68 €
Fonds de concours communal HT	199 911,91 €
Financement MACS y compris la TVA	301 920,20 €
Total financement	612 049,79 €

Travaux hors compétence voirie, de compétence communale, faisant l'objet d'un transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage à MACS :

Travaux Hors Compétence réalisés dans le cadre de la convention cadre entre MACS et la commune en TTC	87 328,55 €
---	-------------



Travaux compétence mobilité :

Travaux de compétence mobilité TTC	11 477,57 €
------------------------------------	-------------

Dans le cadre de cette opération, la participation financière définitive de la commune sera arrêtée par référence au montant réel des dépenses, dans la limite d'une augmentation de 10 % par rapport au plan de financement ci-dessus.

En toute hypothèse, en application de l'article L. 1111-10 du code général des collectivités territoriales, le maître d'ouvrage assure une participation au financement de l'opération d'investissement d'au moins 20 % du montant total des financements apportés par des personnes publiques. Le total des financements apportés par des personnes publiques s'entend apport du maître d'ouvrage et fonds de concours inclus.

Le versement du fonds de concours par la commune interviendra pour chacune des phases selon les modalités suivantes :

- un acompte de 50 % à la transmission de l'ordre de service de démarrage des travaux ;
- le solde de 50 % trois (3) mois après la réception de travaux et la transmission du décompte général définitif.

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1111-10, L. 5211-10 et L. 5214-16-V ;

VU les statuts de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, tels qu'annexés à l'arrêté préfectoral PR/DCPPAT/2024/n° 107 en date du 8 avril 2024 portant modification des statuts de la Communauté de communes ;

VU les délibérations du conseil communautaire en date des 17 décembre 2015, 27 septembre 2016, 2 mai 2017, 6 décembre 2018, 26 novembre 2020, 25 mars 2021, 25 novembre 2021 et 28 mars 2024 portant définition et modifications de l'intérêt communautaire des compétences de MACS qui y sont soumises ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 6 avril 2016 portant approbation de la convention cadre de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage pour les travaux hors compétence de MACS ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 26 novembre 2020 portant approbation du règlement financier, de l'enveloppe globale et des conditions d'inscription et de financement des opérations, du plan pluriannuel d'investissement (PPI) voirie 2021-2026 ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 28 janvier 2021 portant adoption du règlement d'intervention du fonds d'investissement local (FIL) ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 25 mars 2021 portant approbation de la priorisation des opérations du plan pluriannuel d'investissement (PPI) voirie 2021-2026 ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 25 novembre 2021 portant ajustement du plan pluriannuel d'investissement (PPI) voirie 2021-2026 ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 1^{er} décembre 2022 portant ajustement du plan pluriannuel d'investissement (PPI) voirie 2021-2026 ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 1^{er} décembre 2022 portant modification de la délégation d'une partie des attributions de l'assemblée communautaire au bureau communautaire ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 4 mai 2023 portant modification du règlement d'intervention du fonds d'investissement local et création d'un fonds d'investissement local « environnement » ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 30 novembre 2023 portant ajustement du plan pluriannuel d'investissement (PPI) voirie 2021-2026 ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 25 janvier 2024 portant modification du règlement financier du plan pluriannuel d'investissement (PPI) voirie 2021-2026 ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 28 mars 2024 portant modification du FIL et du FIL environnement ;

VU la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage pour les travaux réalisés par MACS hors de ses



compétences et restant à la charge des communes signée entre MACS et la commune de Capbreton le 25 juin 2016 ;

VU la fiche d'intervention prévisionnelle portant définition du périmètre du transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage, ci-annexée ;

VU le projet de convention relatif au versement d'un fonds de concours communal pour l'opération de réaménagement concernée entre la commune de Capbreton et la Communauté de communes, annexé à la présente ;

VU la convention de projet urbain partenarial (PUP) signée le 10 février 2022 entre MACS et la SAS SOCADIE ;

CONSIDÉRANT les travaux de réaménagement des rues et avenues du Bournes, des Pins, Gabarra et Foch à Capbreton et le plan de financement prévisionnel correspondant ;

CONSIDÉRANT que ces travaux de réaménagement de voirie existante et des espaces associés, inscrits au PPI voirie 2021-2026, respectent le niveau qualitatif d'aménagement défini par MACS pour son patrimoine, et relèvent de ses attributions au titre de la compétence voirie d'intérêt communautaire ;

CONSIDÉRANT qu'en application du règlement financier précité, la commune doit verser un fonds de concours à la Communauté de communes afin de participer au financement desdits travaux de réaménagement ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE :

Article 1 : d'approuver le versement d'un fonds de concours par la commune de Capbreton à la Communauté de communes, d'un montant total prévisionnel 199 911,91 €, pour la réalisation de l'opération de réaménagement concernée sous maîtrise d'ouvrage communautaire, étant précisé que ce montant sera arrêté définitivement par référence au montant réel des dépenses dans la limite d'une augmentation de 10 % par rapport au plan de financement prévisionnel,

Article 2 : d'approuver le projet de convention s'y rapportant, ainsi que ses annexes décrivant le projet de réaménagement des rues et avenues du Bournes, des Pins, Gabarra et Foch, tels qu'annexés à la présente,

Article 3 : d'approuver l'inscription des crédits nécessaires à la réalisation des travaux et l'inscription en recettes dudit fonds de concours communal sur le budget de la Communauté de communes,

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer le projet de convention, ainsi que tout document ou acte se rapportant à l'exécution de la présente.

Article 5 : la présente décision ayant valeur de délibération sera inscrite au registre des délibérations de la Communauté de communes. Il en sera rendu compte à l'occasion de la prochaine séance du conseil communautaire.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État dans le département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

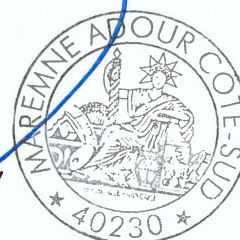
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

À Saint-Vincent de Tyrosse, le 10 avril 2024

Le président,

Pierre FROUSTEY





**CONVENTION RELATIVE AU VERSEMENT DE FONDS DE COM
OPÉRATION DE RÉAMÉNAGEMENT DES RUES ET AVENUES DU BOURNES, DES PINS, SABARRA ET FOCHTA
CAPBRETON**

ENTRE LES SOUSSIGNÉES

La Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, sise Allée des Camélias, 40230 Saint-Vincent de Tyrosse, représentée par son Président, Monsieur Pierre FROUSTEY, dûment habilité par une décision du bureau en date du, ci-après désignée sous le terme « MACS »,

d'une part,

ET

La commune de CAPBRETON, sise rue Saint-Nicolas 40130 CAPBRETON, représentée par Monsieur LACLEDERE, agissant en qualité de Maire, dûment habilité par une délibération en date du, ci-après dénommée « la commune »,

d'autre part,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1111-10, L. 5211-10 et L. 5214-16-V ;

VU les statuts de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, tels qu'annexés à l'arrêté préfectoral PR/DCPPAT/2023/n° 12 en date du 13 février 2023 portant modification des statuts de la Communauté de communes ;

VU les délibérations du conseil communautaire en date des 17 décembre 2015, 27 septembre 2016, 2 mai 2017, 6 décembre 2018, 26 novembre 2020, 25 mars 2021, 25 novembre 2021 et 28 mars 2024 portant définition et modifications de l'intérêt communautaire des compétences de MACS qui y sont soumises ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 6 avril 2016 portant approbation de la convention cadre de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage pour les travaux hors compétence de MACS ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 26 novembre 2020 portant approbation du règlement financier, de l'enveloppe globale et des conditions d'inscription et de financement des opérations, du plan pluriannuel d'investissement (PPI) voirie 2021-2026 ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 28 janvier 2021 portant adoption du règlement d'intervention du fonds d'investissement local (FIL) ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 25 mars 2021 portant approbation de la priorisation des opérations du plan pluriannuel d'investissement (PPI) voirie 2021-2026 ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 25 novembre 2021 portant ajustement du plan pluriannuel d'investissement (PPI) voirie 2021-2026 ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 1^{er} décembre 2022 portant ajustement du plan pluriannuel d'investissement (PPI) voirie 2021-2026 ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 1^{er} décembre 2022 portant modification de la délégation d'une partie des attributions de l'assemblée communautaire au bureau communautaire ;



VU la délibération du conseil communautaire en date du 4 mai 2023 portant d'intervention du fonds d'investissement local et création d'un fonds « environnement » ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 30 novembre 2023 portant ajustement du plan pluriannuel d'investissement (PPI) voirie 2021-2026 ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 25 janvier 2024 portant modification du règlement financier du plan pluriannuel d'investissement (PPI) voirie 2021-2026 ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 28 mars 2024 portant modification du FIL et du FIL environnement ;

VU la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage pour les travaux réalisés par MACS hors de ses compétences et restant à la charge des communes signée entre MACS et la commune de CAPBRETON le 13 juillet 2016 ;

CONSIDÉRANT les travaux de réaménagement des rues et avenues du Bournes, des Pins, Gabarra et Foch à Capbreton et le plan de financement prévisionnel correspondant ;

CONSIDÉRANT que ces travaux de réaménagement de voirie existante et des espaces associés, inscrits au PPI voirie 2021-2026, respectent le niveau qualitatif d'aménagement défini par MACS pour son patrimoine, et relèvent de ses attributions au titre de la compétence voirie d'intérêt communautaire ;

CONSIDÉRANT qu'en application du règlement financier précité, la commune doit verser un fonds de concours à la Communauté de communes afin de participer au financement desdits travaux de réaménagement ;

VU la décision du bureau communautaire en date du approuvant le versement du fonds de concours communal pour les travaux de réaménagement des rues et avenues du Bournes, des Pins, Gabarra et Foch à Capbreton ;

VU la délibération du conseil municipal en date du approuvant le versement du fonds de concours communal pour les travaux de réaménagement des rues et avenues du Bournes, Pins, Gabarra et Foch à Capbreton ;

IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

Préambule

Le projet porté par la Communauté de communes et la commune de Capbreton dans le cadre du PPI voirie 2021-2026 consiste à réaménager les rues et avenues du Bournes, des Pins, Gabarra et Foch à Capbreton.

L'objectif de cette opération est de créer un itinéraire cyclable entre l'avenue Foch (depuis le croisement avec le boulevard Loucher) et le boulevard du Dr Junqua en passant par la rue du Bournes, l'avenue des Pins puis la rue Gabarra.

Ce projet comprend :

- la réalisation d'une piste cyclable sur la totalité de l'itinéraire,
- la modification du carrefour entre Foch et Bournes,
- la modification du plan de circulation.

Ces travaux de réaménagement de voirie existante et des espaces associés respectent le niveau qualitatif d'aménagement défini par MACS pour son patrimoine, et relèvent ainsi de ses attributions au titre de la compétence voirie d'intérêt communautaire.

Une convention de projet urbain partenarial (PUP) a été signée le 10 février 2022 entre MACS et la SAS SOCADIE dans le cadre de l'opération d'extension et d'agencement du centre commercial LECLERC qui

prévoit le versement par SOCADI à MACS d'une fraction proportionnelle au coût des équipements publics fixée à 115 000 €.

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié en ligne le 12/04/2024

ID : 040-244000865-20240410-20240410DB04B-AR



Considérant que l'opération de réaménagement des rues et avenues du Bournes, des Pins, Gabarra et Foch à Capbreton inscrite au PPI voirie 2021-2026, contribue à l'amélioration du patrimoine mis à disposition de la Communauté de communes au titre de sa compétence voirie, et conformément au règlement financier applicable en la matière, la part des travaux liés aux impacts des opérations d'urbanisme sera financée en HT par la fiscalité de l'urbanisme c'est-à-dire par le PUP signé en 2022.

Ces travaux sont inscrits au PPI voirie 2021-2026 et conformément au règlement financier applicable en la matière, le versement d'un fonds de concours est prévu par la commune à la Communauté de communes.

Les travaux de compétence communale font l'objet d'un transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage de la commune à MACS dans le cadre de la convention cadre approuvée par délibération du conseil communautaire du 6 avril 2016.

ARTICLE 1- OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les modalités de versement d'un fonds de concours par la commune de CAPBRETON à la Communauté de communes MACS pour financer la réalisation de l'opération de réaménagement des rues et avenues du Bournes, des Pins, Gabarra et Foch.

ARTICLE 2- DESTINATION DU FONDS DE CONCOURS

Le fonds de concours communal contribue aux dépenses d'investissement réalisées par la Communauté de communes en qualité de maître d'ouvrage, pour les travaux définis à l'article 1 de la présente convention.

En tant que commune qui contribue à la solidarité intercommunale au sein de MACS selon les critères inscrits dans le fonds d'investissement local (FIL), elle verse à la Communauté de communes **une participation financière égale à 50 %** du montant hors taxes des études et des travaux, sans pouvoir excéder la part du financement assurée, hors subventions, par MACS.

En tout état de cause, le maître d'ouvrage assure une participation minimale de 20 % du montant total des financements apportés par des personnes publiques à ce projet, conformément aux dispositions de l'article L. 1111-10 du code général des collectivités territoriales.

Le versement du fond de concours interviendra pour chacune des phases selon les modalités suivantes :

- un acompte de 50 % à la transmission de l'ordre de service de démarrage des travaux,
- le solde de 50 % 3 mois après la réception de travaux et la transmission du décompte général définitif.

ARTICLE 3- PLAN DE FINANCEMENT ET MONTANT DU FONDS DE CONCOURS

Travaux de compétence voirie :

Total des dépenses éligibles HT	510 041,49 €
TVA	102 008,30 €
Total des dépenses TTC	612 049,79 €
Financement au titre de l'urbanisme	110 217,68 €
Fonds de concours communal HT	199 911,91 €
Financement MACS y compris la TVA	301 920,20 €
Total financement	612 049,79 €



Cette opération bénéficie du financement au titre de l'urbanisme dans un cadre partenarial (PUP) porté par la commune par anticipation, pour un montant

Travaux hors compétence voirie, de compétence communale, faisant l'objet d'un transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage à MACS :

Travaux Hors Compétence réalisés dans le cadre de la convention cadre entre MACS et la commune en TTC	87 328,55 €
---	-------------

Travaux compétence mobilité

Travaux de compétence mobilité	11 477,57 €
--------------------------------	-------------

Dans le cadre de cette opération, la participation financière définitive de la commune sera arrêtée par référence au montant réel des dépenses, dans la limite d'une augmentation de 10 % par rapport au plan de financement ci-dessus.

ARTICLE 4- IMPUTATION BUDGÉTAIRE

Le fonds de concours versé par la commune, objet de la présente convention, sera imputé au chapitre 13 en recettes d'investissement du budget de la Communauté de communes.

ARTICLE 5- DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention entre en vigueur à la date de signature par les parties et s'éteindra de plein droit après le versement effectif du fonds de concours du par la commune.

ARTICLE 6- MODIFICATIONS

Lors de la finalisation du projet, les modifications entraînant une augmentation de plus de 10 % de la participation financière des signataires devront faire l'objet d'un avenant approuvé par le bureau communautaire.

Dans les autres cas de modifications, notamment portant sur le périmètre du projet et de l'aménagement, celles-ci feront l'objet d'annexes à la présente convention. Toute modification de périmètre sera justifiée par des éléments techniques ou de continuité spatiale et sera de même niveau qualitatif d'aménagement.

Toutes les clauses stipulées à la présente convention, sans exception, sont de rigueur et dans le cas où il y serait dérogé, le silence ne sera jamais considéré comme une adhésion tacite de la part d'une des parties contractantes.

ARTICLE 7- LITIGES

Tout différend relatif à l'interprétation, à la validité ou à l'exécution de la présente convention que les parties ne parviendraient pas à résoudre à l'amiable sera soumis au Tribunal administratif de Pau.

Fait en deux exemplaires originaux,

À Saint-Vincent de Tyrosse, le

Pour MACS,

Pour la commune de Capbreton,

Le président,

Le maire,

Pierre FROUSTEY

Patric

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié en ligne le 12/04/2024

ID : 040-244000865-20240410-20240410DB04B-AR



Liste des annexes :

Annexe 1 : Plan de financement

Annexe 2 : Plans

Annexe 3 : Fiche d'intervention HC

Annexe 4 : Notice explicative



Réaménagement Bournes CAP

ESTIMATION PREVISIONNELLE	TOTAL			Compétence Voirie MACS	Compétence communale hors financement PPI Voirie	Compétence communale bénéficiant du financement PPI VOIRIE = INFILTRATION	Compétence communale EMBELLISSEMENT CADRE DE VIE ABORDS CONTENEURS	COMPETENCE TRANSPORT MACS	COMPETENCE VOIRIE MACS PERENNITE	COMPETENCE DEPARTEMENT DES LANDES PARTICIPATION PROJETEE
	Montant (HT)	Tva	Montant (TTC)							
MAITRISE D'OUVRAGE COMMUNALE										
	38 794,00	7 758,80	46 552,80	38 794,00						
VRD	553 585,92	110 717,18	664 303,10	471 247,49	72 773,79	0,00		9 564,64		
Traitement paysager	0,00	0,00	0,00		0,00					
		0,00	0,00							
Montant total HT	592 379,92	118 475,98	710 855,90	510 041,49	72 773,79	0,00	0,00	9 564,64	0,00	0,00
				102 008,30	14 554,76	0,00	0,00	1 912,93	0,00	0,00
				612 049,79	87 328,55	0,00	0,00	11 477,57	0,00	0,00
FINANCEMENT AU TITRE DE L'URBANISME										
PUP SOCADI				110 217,68				4 782,32		
Montant total HT			115 000,00	110 217,68	0,00	0,00	0,00	4 782,32	0,00	0,00
FINANCEMENT A CHARGE DES COLLECTIVITES										
Montant total HT				399 823,81	72 773,79	0,00	0,00	4 782,32	0,00	0,00
TVA 20% (100% de la TVA reste à charge de la commune)				102 008,30	14 554,76	0,00	0,00	1 912,93	0,00	0,00
Montant total TTC				501 832,11	87 328,55	0,00	0,00	6 695,25	0,00	0,00

Financement :

Travaux de compétence voirie

Total des dépenses éligibles HT	510 041,49 €
TVA	102 008,30 €
Total des dépenses TTC	612 049,79 €
Financement au titre de l'urbanisme	110 217,68 €
Fonds de concours MACS - HT	199 911,91 €
Financement communal y compris la TVA	301 920,20 €
Total financement	612 049,79 €

Travaux de compétence communale réalisés en MO Communale

TTC	87 328,55 €
DONT pour les travaux de de remise en état préalables à l'intégration dans le domaine de gestion MACS	0,00 €

Travaux de compétence communale de desimpermeabilisation des parking et d'espaces verts contribuant à l'infiltration des eaux de ruissellement bénéficiant d'un fond de concours au titre du PPI Voirie

Total des dépenses éligibles HT	0,00 €
TVA	0,00 €
Total des dépenses TTC	0,00 €
Fonds de concours - MACS HT	0,00 €
Financement communal y compris la TVA	0,00 €
Total financement	0,00 €

Travaux compétence mobilité

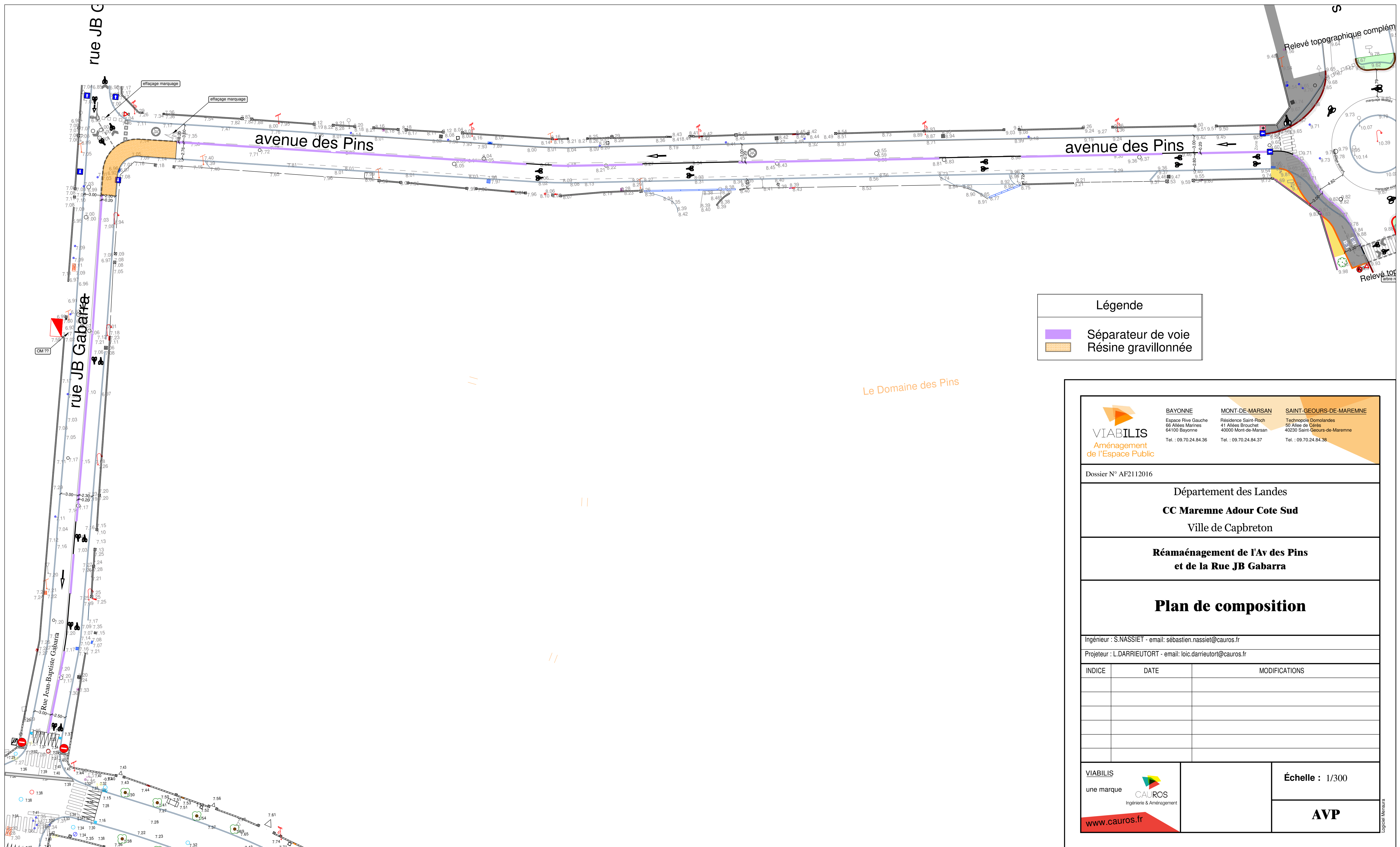
Travaux de compétence mobilité	11 477,57 €
--------------------------------	-------------

Travaux de compétence départementale réalisés en MO Communale

Travaux de Compétence départementale réalisés dans le cadre de la convention de TTMO en TTC	0,00 €
---	--------

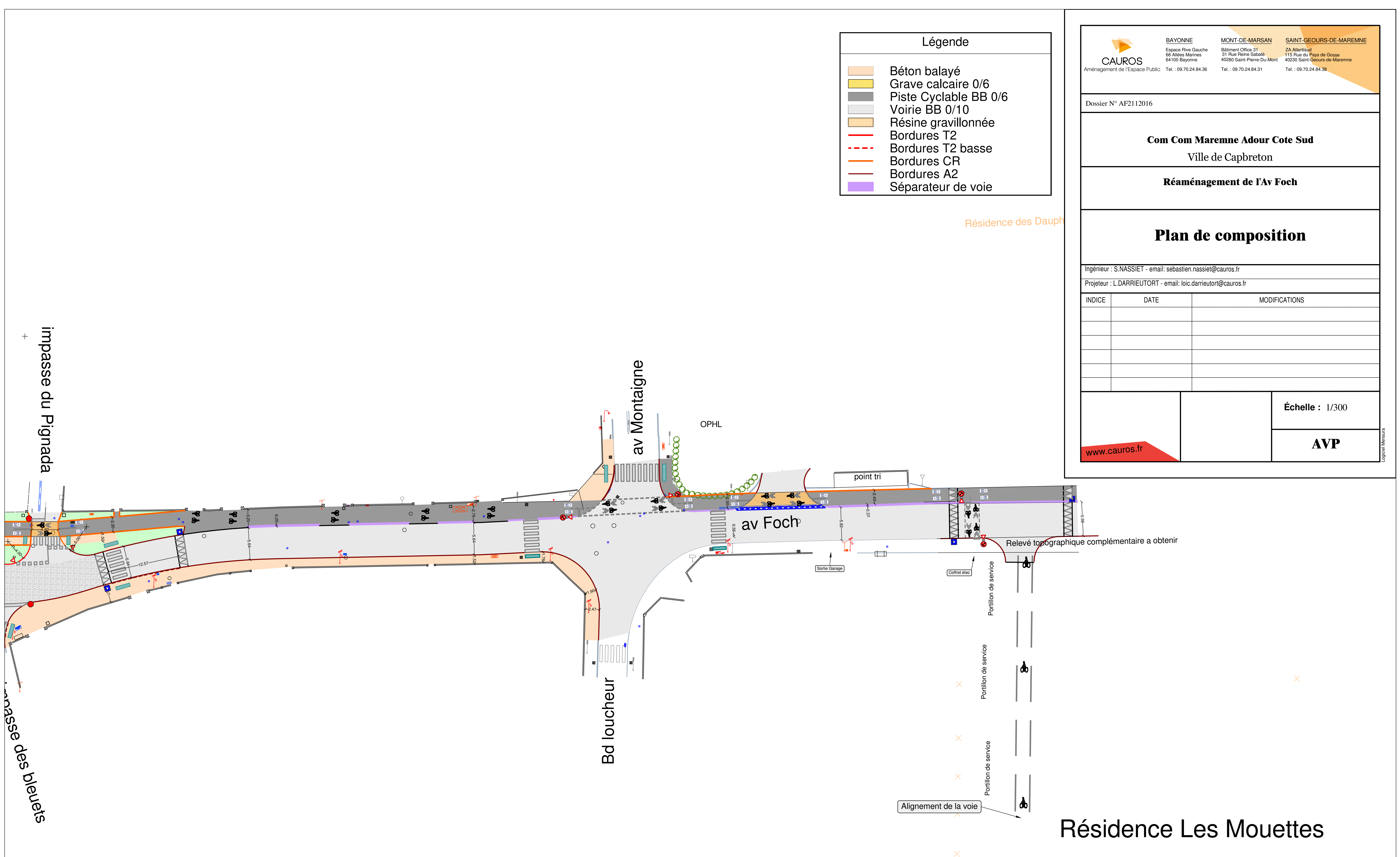
Travaux compétence communale EMBELLISSEMENT CADRE DE VIE ABORDS CONTENEURS

Travaux Hors Compétence réalisés dans le cadre de la convention tripartite entre le SITCOM MACS et la commune	0,00 €
---	--------



Légende	
	Séparateur de voie
	Résine gravillonnée

 Aménagement de l'Espace Public	BAYONNE Espace Five Gasche 65 Allée Marianne 64100 Bayonne Tel. : 09.70.24.84.36	MONT-DE-MARSAN Résidence Saint-Roch 41 Allée Braconch 40000 Mont-de-Marsan Tel. : 09.70.24.84.37	SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE Technoparc Dordandes 92 Allée de Gèze 40200 Saint-Geours-de-Maremne Tel. : 09.70.24.84.38
	Dossier N° AF2112016		
Département des Landes CC Maremne Adour Cote Sud Ville de Capbreton			
Réaménagement de l'Av des Pins et de la Rue JB Gabarra			
Plan de composition			
Ingénieur : S. NASSIET - email: sebastien.nassiet@cauros.fr Projeteur : L. DARRIEUORT - email: loic.darrieuort@cauros.fr			
INDICE	DATE	MODIFICATIONS	
VIABILIS une marque	 CAUROS Ingénierie & Aménagement www.cauros.fr	Echelle : 1/300 AVP	



Légende

- Béton balayé
- Grève calcaire 0/6
- Piste Cyclable BB 0/6
- Voirie BB 0/10
- Résine gravillonnée
- Bordures T2
- Bordures T2 basse
- Bordures CR
- Bordures A2
- Séparateur de voie

CAUROS

BAYONNE Espace Rive Gauche 69 Allée Marées 64100 Bayonne Tel : 09.70.24.84.36	MONT-DE-MARSAN Bâtiment Office 31 31 Rue René Sabath 40080 Saint Pierre Du Mont Tel : 09.70.24.84.31	SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE ZA Allartud 115 Rue de Rayn de Grop 40230 Saint Geours de Maremne Tel : 09.70.24.84.38
--	---	---

Dossier N° AF2112016

Com Com Maremne Adour Cote Sud
 Ville de Capbreton

Réaménagement de l'Av Foch

Plan de composition

Ingénieur : S.NASSIET - email: sebastien.nassiet@cauros.fr
 Projeteur : L.DARRIEUTORT - email: loic.darrieutort@cauros.fr

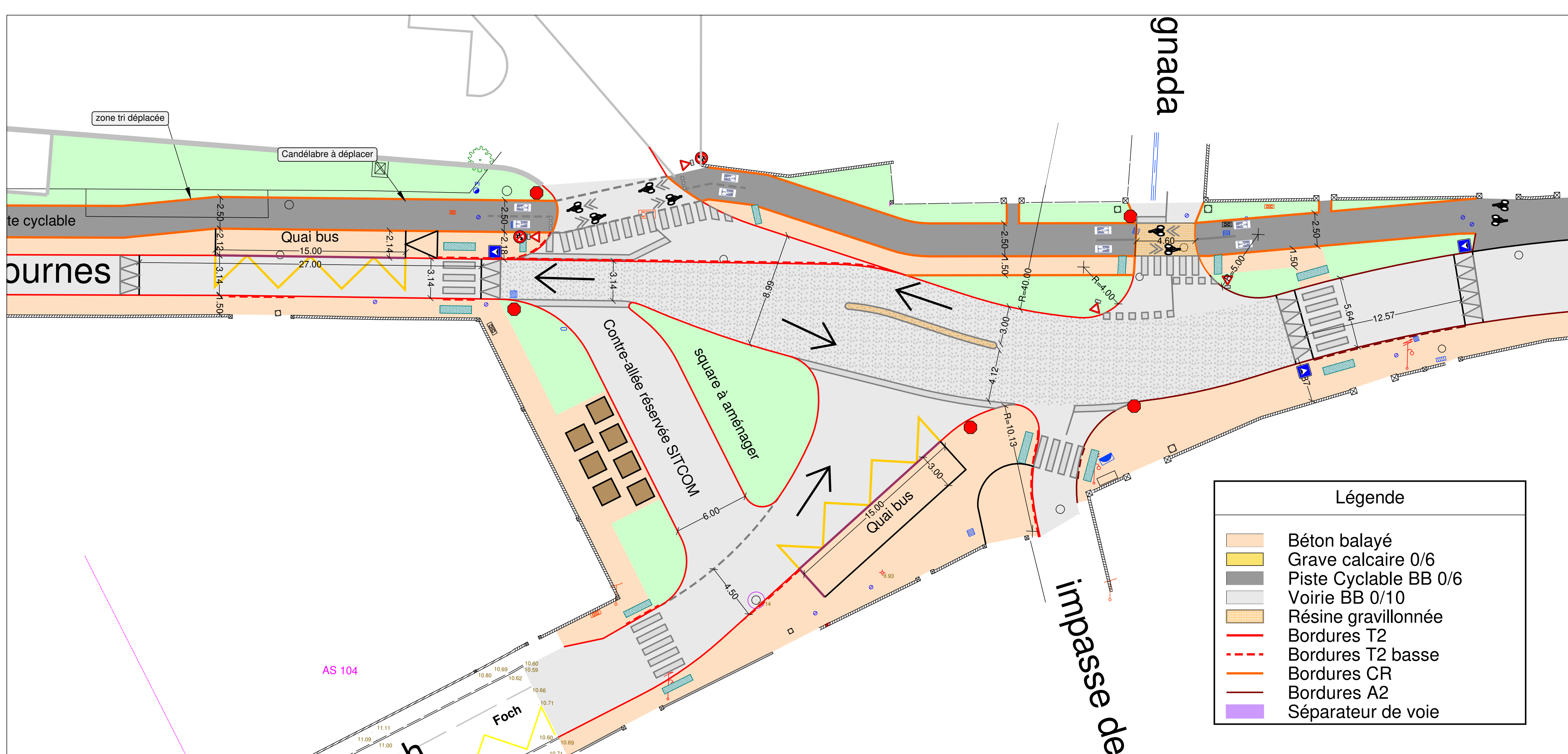
INDICE	DATE	MODIFICATIONS

Échelle : 1/300

AVP

www.cauros.fr

Résidence Les Mouettes



Légende

- Béton balayé
- Grave calcaire 0/6
- Piste Cyclable BB 0/6
- Voirie BB 0/10
- Résine gravillonnée
- Bordures T2
- Bordures T2 basse
- Bordures CR
- Bordures A2
- Séparateur de voie

CAUROS
 Aménagement de l'Espace Public
 Espace Five Gasche
 65 Allée Marianne
 64100 Bayonne
 Tel. : 09.70.24.84.36

MONT-DE-MARSAN
 Bâtiment Office ST
 21 Rue René Sabatzi
 40200 Saint-Pierre-Du-Mont
 Tel. : 09.70.24.84.31

SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE
 ZA Allartus
 115 Rue de Rays de Gosse
 40200 Saint-Geours-de-Maremne
 Tel. : 09.70.24.84.39

Dossier N° AF2112016

Com Com Maremne Adour Cote Sud
 Ville de Capbreton

Réaménagement du Carrefour Av Foch

Plan de composition

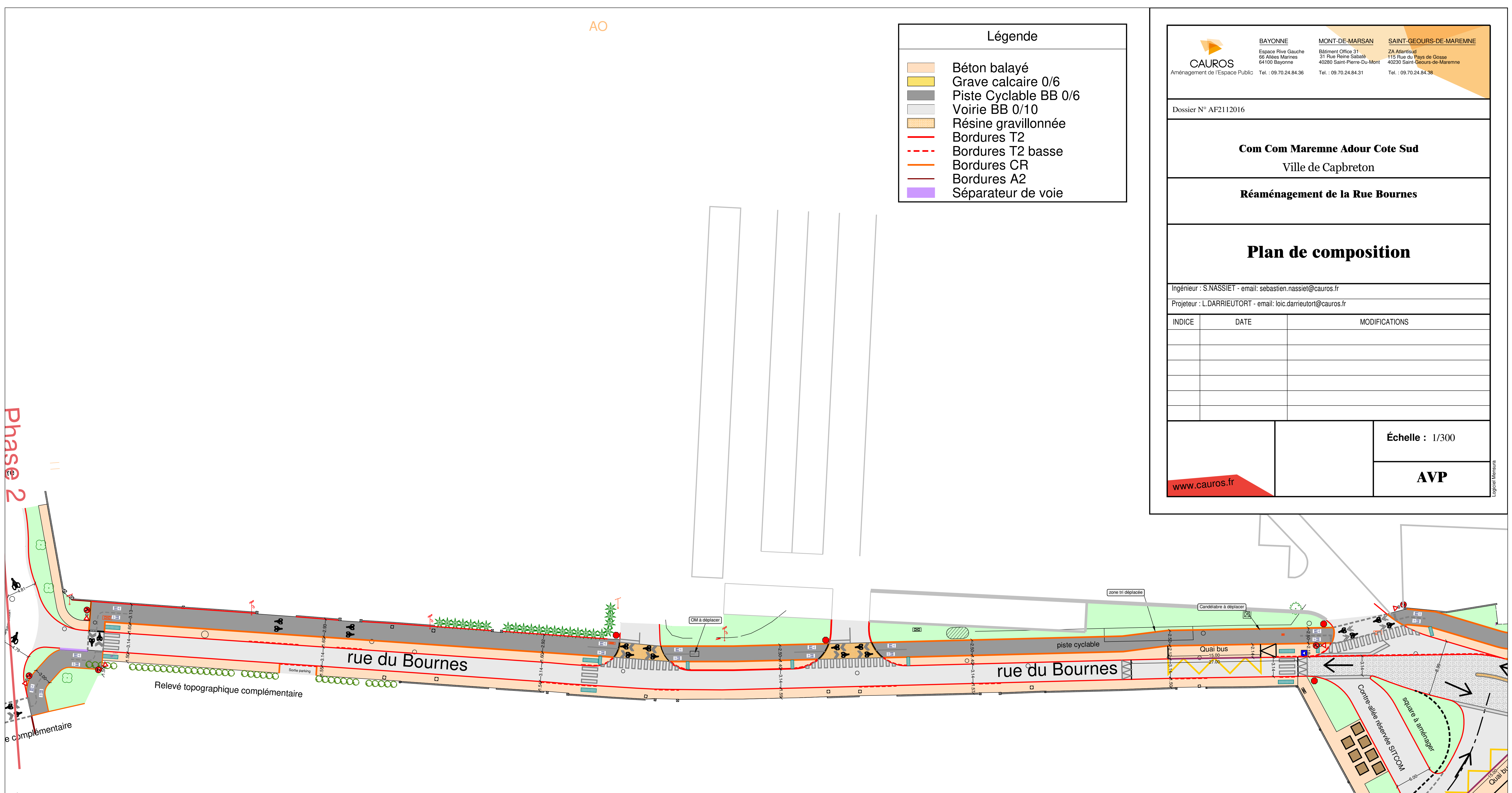
Ingénieur : S.NASSIET - email: sebastien.nassiet@cauros.fr
 Projeteur : L.DARRIEUTORT - email: loic.darrieutort@cauros.fr

INDICE	DATE	MODIFICATIONS

www.cauros.fr

Echelle : 1/200

AVP



Légende

- Béton balayé
- Grave calcaire BB 0/6
- Piste Cyclable BB 0/6
- Voirie BB 0/10
- Résine gravillonnée
- Bordures T2
- Bordures T2 basse
- Bordures CR
- Bordures A2
- Séparateur de voie

CAUROS
 Aménagement de l'Espace Public

BAYONNE
 Espace Rive Gauche
 69 Allée Marées
 64100 Bayonne
 Tel. : 09.70.24.84.36

MONT-DE-MARSAN
 Bâtiment Office 31
 31 Rue René Sabat
 40080 Saint-Pierre-Du-Mont
 Tel. : 09.70.24.84.31

SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE
 ZA Adairius
 115 Rue de Reign de Gazon
 40230 Saint-Geours-de-Maremne
 Tel. : 09.70.24.84.38

Dossier N° AF2112016

Com Com Marene Adour Cote Sud
 Ville de Capbreton

Réaménagement de la Rue Bournes

Plan de composition

Ingénieur : S.NASSIET - email: sebastien.nassiet@cauros.fr
 Projeteur : L.DARRIEUTORT - email: loic.darrieutort@cauros.fr

INDICE	DATE	MODIFICATIONS

Échelle : 1/300

AVP

www.cauros.fr

FICHE D'INTERVENTION PREVISIONNELLE DES PRESTATIONS HORS COMPETENCE MACS

Dans le cadre de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage

N° Comptable de l'opération MACS : 4581 24 4

Commune : CAPBRETON

N° Ordre : 23

Rue ou voie : Bournes, Pins, Gabarra, Foch

Opération : Réaménagement des rues Bournes, Pins, Gabarra, Foch

Détail de l'opération :

Réaménagement des rues Bournes, Pins, Gabarra et Foch à Capbreton, avec la réalisation d'une piste cyclable sur la totalité de l'itinéraire, la modification du carrefour entre Foch et Bournes, la modification du plan de circulation.

Coût estimatif prévisionnel de l'opération en € TTC : 710 855,90 € TTC

Le coût est indiqué en TTC car grevé de la TVA à 20 % à l'origine de la facturation par le(s) entreprise(s) prestataire(s). MACS, ayant réalisé les travaux pour le compte d'autrui, n'a pas encaissé de FCTVA sur ces dépenses.

Date de réalisation prévisionnelle : 2024

Hors compétence

Détail des prestations hors compétence :

Création d'une grille sur réseau d'eaux pluviales comprenant les branchements et piquages

Coût prévisionnel des prestations hors compétence en € TTC : 87 328,55 € + 10 % d'aléas de chantier, soit 96 061,40 €, arrondi à 97 000,00 €.

<p>Le</p> <p>Pour la Communauté de communes, La vice-présidente,</p> <p>Jacqueline Benoit-Delbast</p>	<p>Pour autorisation de transfert de maîtrise d'ouvrage et de validation d'engagement des travaux.</p> <p>Le</p> <p>Pour la commune,</p>
--	---



CAPBRETON

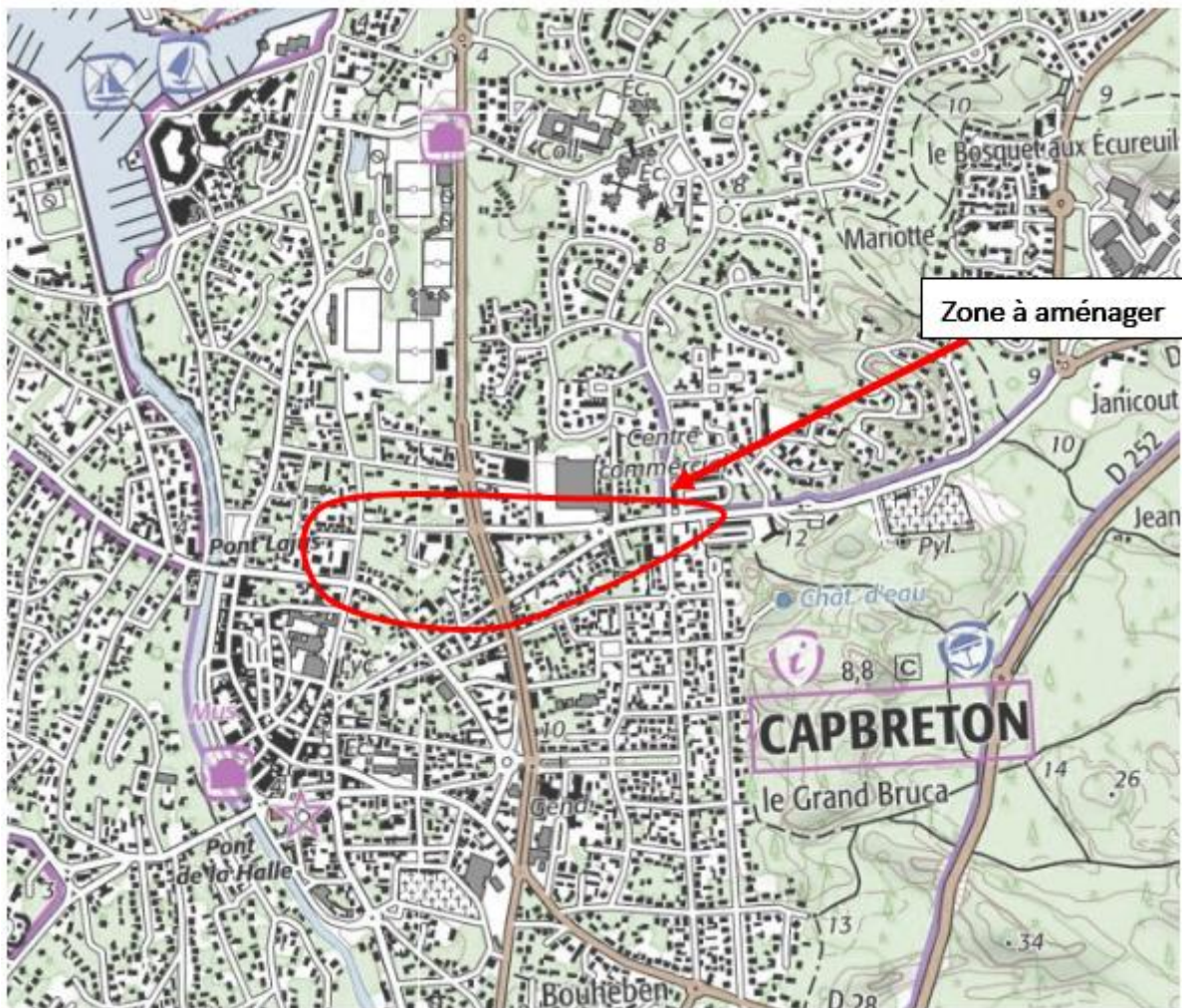
REAMENAGEMENT DES VOIES SITUÉES ENTRE L'AVENUE DU MARECHAL FOCH ET LE BOULEVARD DU DOCTEUR JUNQUA : AVENUE DU MARECHAL FOCH, RUE DU BOURNES, AVENUE DES PINS ET RUE JEAN-BAPTISTE GABARRA

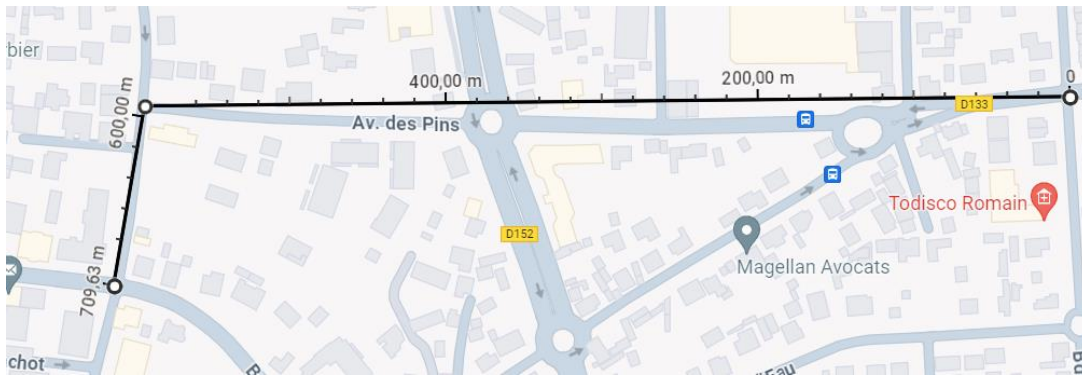
Notice de présentation

Situation

La zone d'étude se trouve sur la commune de CAPBRETON. Il s'agit de l'avenue du Marechal Foch, rue du Bournes, avenue des pins et rue Jean-Baptiste Gabarra

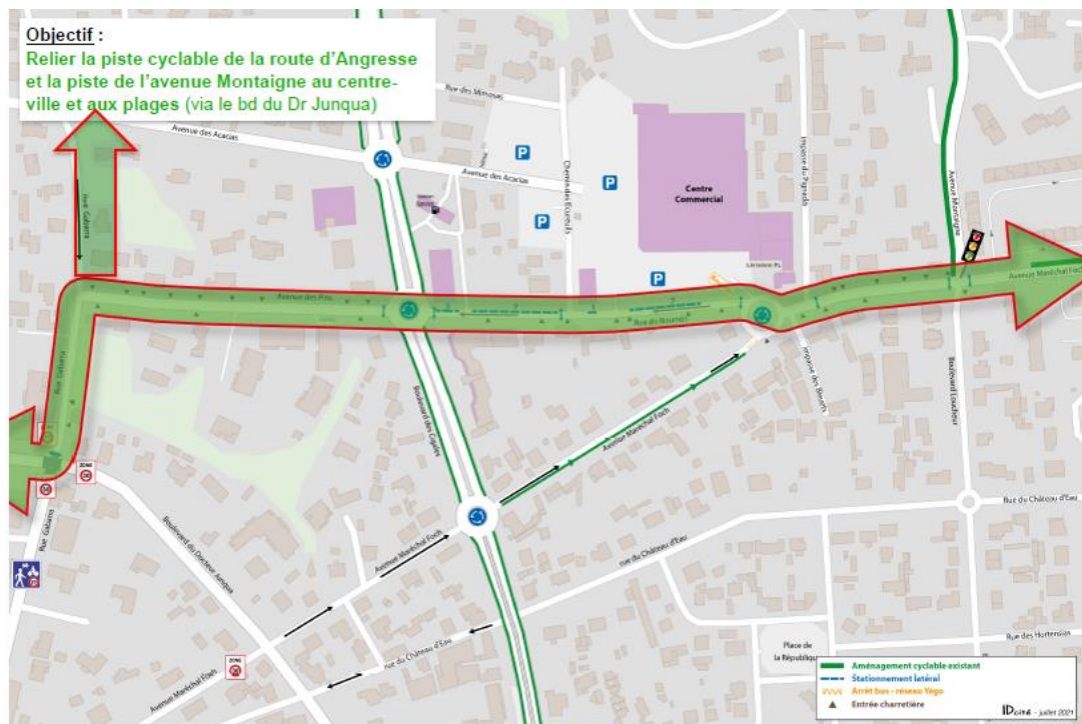
PLAN DE LOCALISATION :



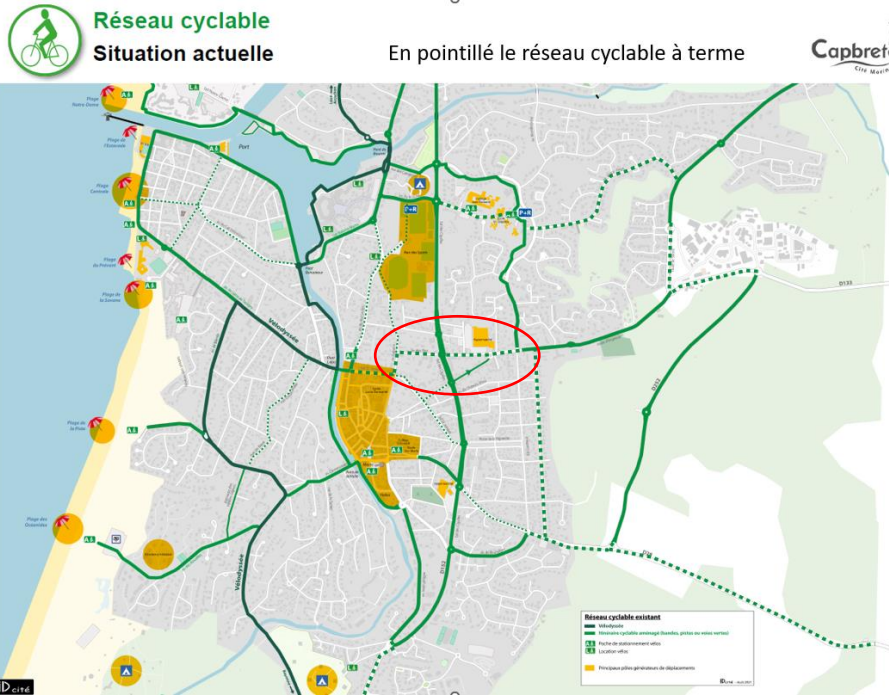


Objectifs :

L'objectif de l'opération est de réaménager ces voies afin de sécuriser les déplacements des modes doux entre l'avenue du Maréchal Foch et le boulevard du Docteur Junqua via la rue du Bourne, l'avenue des Pins et la rue Jean Baptiste Gabarra.



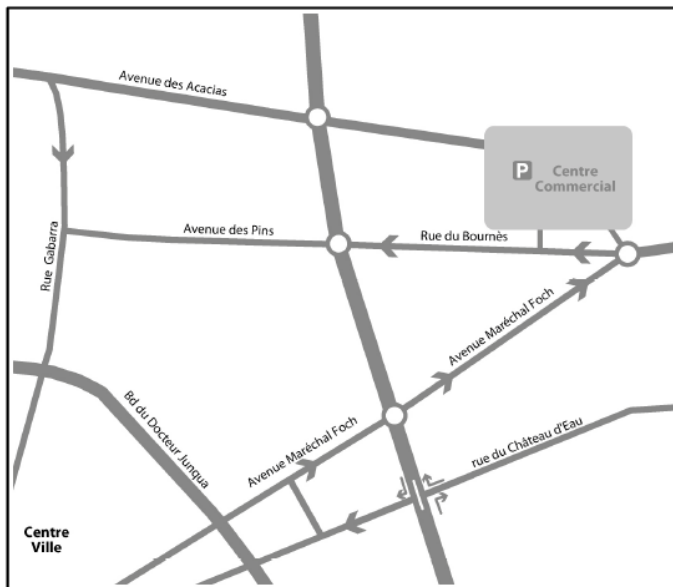
Cet aménagement est conforme au Schéma Directeur Cyclable de la commune de Capbreton :



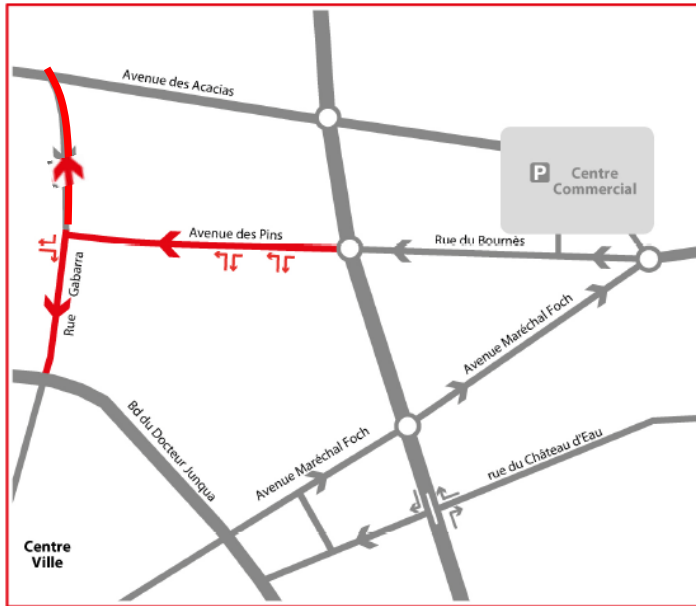
Aménagements réalisés :

Afin de répondre aux objectifs ci-dessus, le projet comprend le plan de circulation est modifié comme suit :

Situation actuelle



Situation projetée

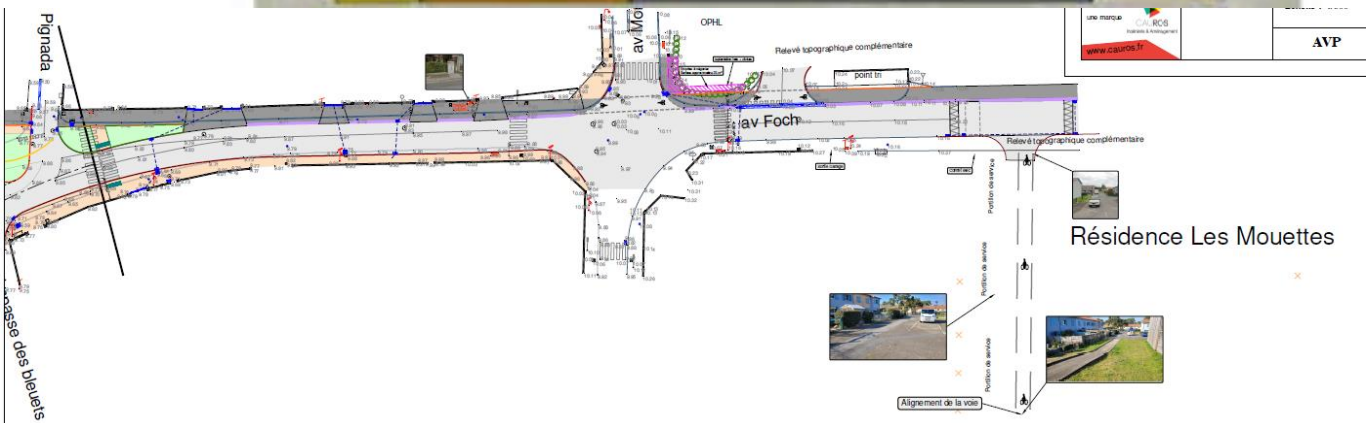
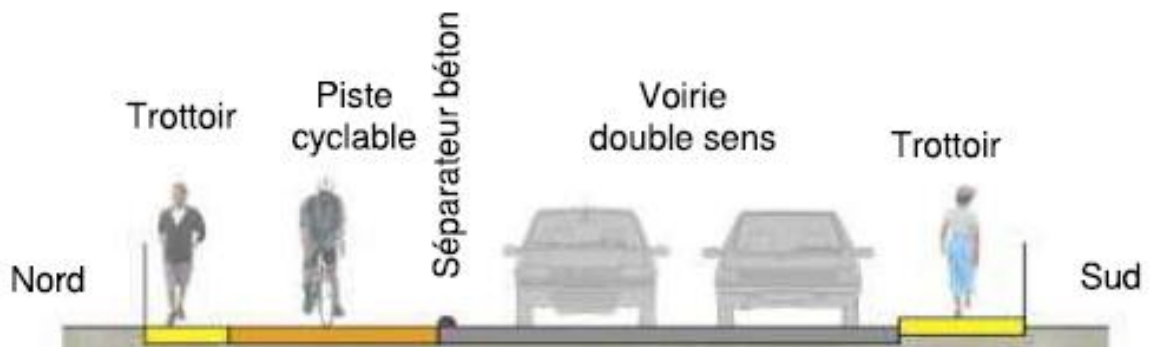


L'avenue des Pins est mise en sens unique entrant, et la rue Jean-Baptiste Gabarra en sens unique entrant au Sud de l'avenue des Pins et en sens sortant vers l'avenue des Acacias.

La rue du Bourmes reste à sens unique, tout comme l'avenue du Maréchal Foch.

Aménagements réalisés :

- Avenue Foch Est double sens :

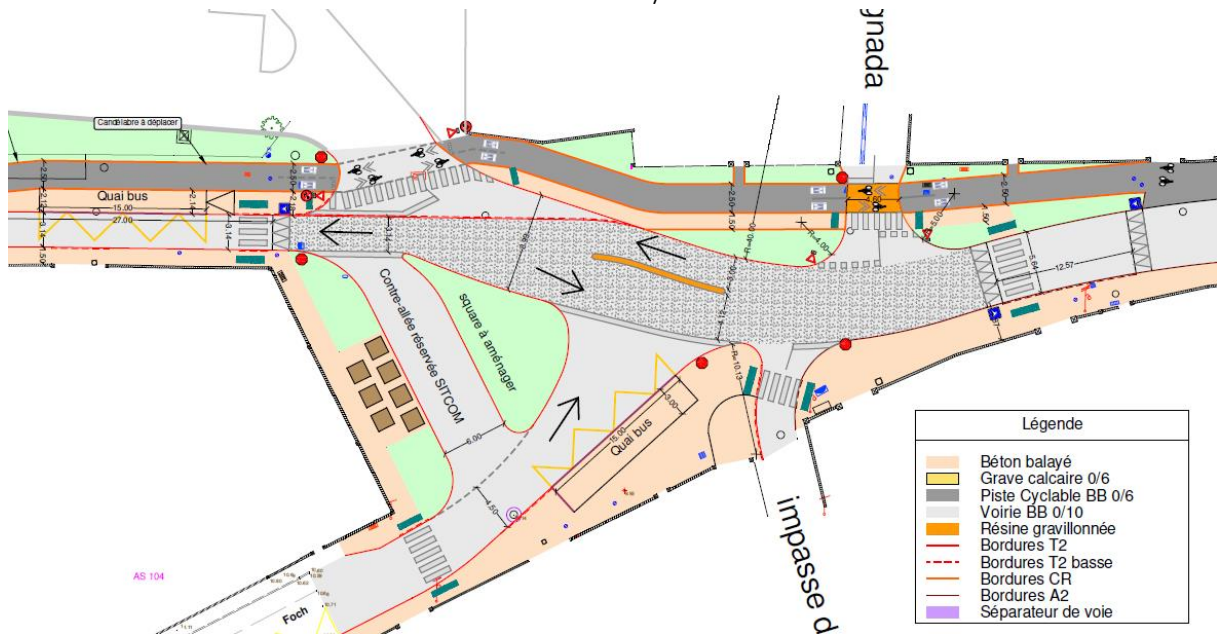




- Avenue Foch Ouest sens unique :

L'avenue Foch reste en sens unique sortant. Elle est modifiée uniquement au droit du nouveau carrefour avec la rue du Bournes : voir modification ci-après dans le paragraphe carrefour Bournes / Foch.

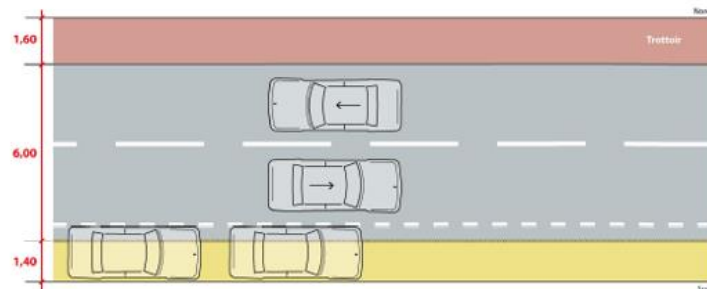
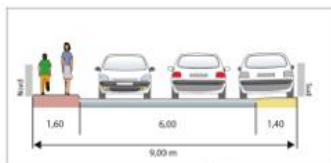
- Modification du carrefour Bournes / Foch :



Le carrefour giratoire est supprimé afin d'avoir l'espace nécessaire à la création de la piste cyclable. A la demande la commune, l'aménagement du carrefour est compatible avec une mise à double sens de l'avenue Foch. Une contre allée est également réalisée pour les ordures ménagères.

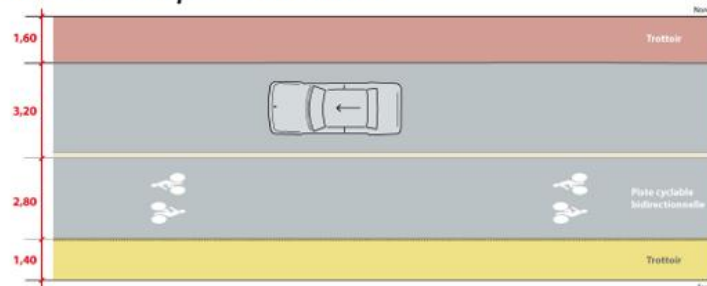
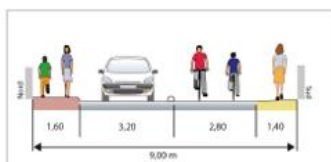
- Avenue des Pins :

Situation actuelle



Proposition

Piste cyclable bidirectionnelle avec sens unique de circulation



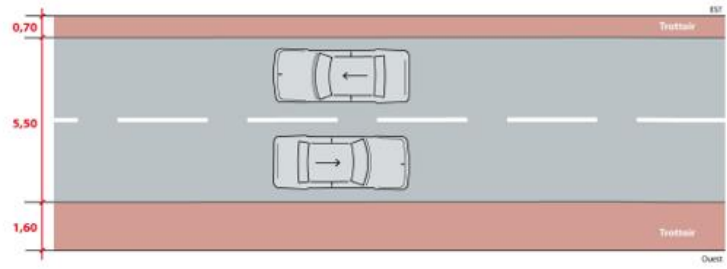
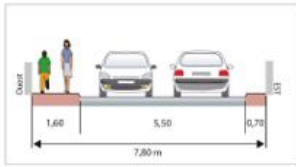
Avenue des Pins

- Rue Gabarra Sud :



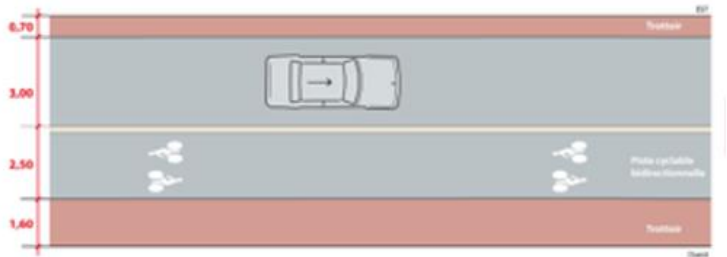
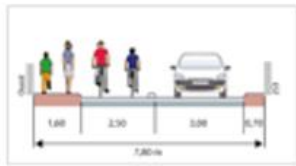
Rue Gabarra SUD

Situation actuelle



Proposition

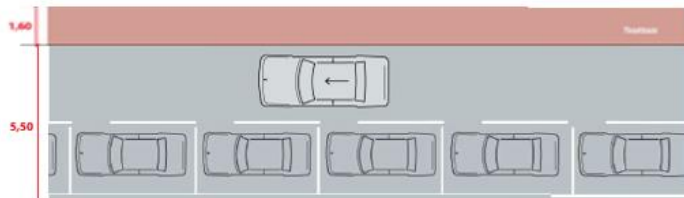
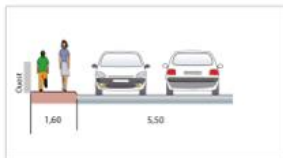
Piste cyclable bidirectionnelle



- Gabarra Nord :

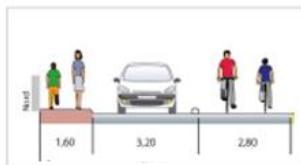
Rue Gabarra NORD

Situation actuelle



Proposition

Piste cyclable bidirectionnelle



L'ensemble des plans sont disponibles en annexe 2.

Estimation prévisionnelle des travaux
PHASE AVP (Fevrier 2024)

Voirie et Réseaux

sur BPU Marché Accord cadre VRD de la Com. Com. MACS
Travaux d'entretien et d'aménagement des voiries, voies vertes, ZAE,
ouvrages et reseaux de compétences ou de maitrise d'ouvrage communautaire

Avenue des Pins et Rue JB Gabarra

N° de Prix	Désignation des travaux	Unité	Qté	Prix unitaire	Total HT	Total par chapitre
------------	-------------------------	-------	-----	---------------	----------	--------------------

B Préparations, terrassements, remblaiement et graves

201a	Piquetage et implantation - réseaux	m ²	2700,00	0,60 €	1 620,00 €	11 718,08 €
203	Etudes d'exécution	F	1,00	4 180,73 €	4 180,73 €	
204	Plan de recollement	F	1,00	1 194,50 €	1 194,50 €	
205b	Signalisation et sécurité - chantier 20 001 à 50 000 €HT	F	1,00	716,70 €	716,70 €	
205m	Location de feux tricolores	J	5,00	50,17 €	250,85 €	
601	Dépose de bordures	ml	71,00	8,31 €	590,01 €	
603	Démolition de maçonnerie	m ³	5,00	119,45 €	597,25 €	
218	Sciage de chaussée	ml	82,00	5,61 €	460,02 €	
211b	Terrassement des espaces verts sur 0.30 m	m ²	30,00	7,53 €	225,90 €	
211c	Terrassement de la piste et trottoirs sur 0,25 m	m ²	170,00	8,12 €	1 380,40 €	
215	Terre végétale	m ³	12,00	41,81 €	501,72 €	

C Travaux de voirie

Voirie :

315a	Béton bitumineux 0/10 tonnage < 200 T ép. 0.06 m le long des bordures	t	10,00	89,15 €	891,50 €	9 348,04 €
316	Plus value mise en oeuvre manuelle	t	10,00	48,00 €	480,00 €	

Piste cyclable et trottoir en enrobé:

301	Nappe de géotextile	m ²	170,00	1,43 €	243,10 €
303c	Grave 0/31,5 sous piste et trottoirs ép, 0,20 m	t	80,00	33,45 €	2 676,00 €
306a	Imprégnation sur fondation de chaussée	m ²	170,00	2,33 €	396,10 €
314b	Béton bitumineux 0/6 mise en oeuvre au mini-finiisseur	t	20,00	171,45 €	3 429,00 €
316	Plus value mise en euvre manuelle	t	20,00	48,00 €	960,00 €

Trottoir grave caclaire :

325	Grave calcaire 0/6 St Martin	t	6,00	45,39 €	272,34 €
-----	------------------------------	---	------	---------	----------

D Assainissement, réseaux ouvrages

Mise à niveau

408	Mise à niveau de regards de voirie Ø 800	u	1,00	215,01 €	215,01 €	740,59 €
409	Mise à niveau de regards de visite et de branchement	u	1,00	143,34 €	143,34 €	
410	Mise à niveau de bouches à clé	u	3,00	47,78 €	143,34 €	
411c	Mise à niveau de chambres télécom L2T	u	1,00	238,90 €	238,90 €	

F Maçonneries, clôtures, bordures et pavages

604c	Bordures A2 en béton préfabriquée	ml	50,00	29,86 €	1 493,00 €	8 882,20 €
604f	Bordures CR1 en béton préfabriquée	ml	25,00	26,28 €	657,00 €	
605dd	Séparateurs 25 x 10 cm avec vue de 3 ou 4 cm coulés en place quantité >100 m	ml	265,00	22,70 €	6 015,50 €	
627	Dépose de panneau	u	6,00	119,45 €	716,70 €	

G

Signalétique

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Signalétique horizontale :

714b	Marquage de flèche directionnelle	u	5,00	35,00 €	170,15 €
	Marquage au sol "ZONE 30"	u	1,00	50,00 €	50,00 €
	Marquage au sol d'ellipse 30	u	2,00	50,00 €	100,00 €
	Marquage logo cycle + chevron	u	6,00	30,00 €	180,00 €
	Marquage logo cycle + flèche	u	1,00	30,00 €	30,00 €
	Marquage logo cycle	u	18,00	30,00 €	540,00 €
	Marquage logo cycle encadré	u	4,00	30,00 €	120,00 €
	Marquage de ligne discontinu	ml	55,00	1,19 €	65,45 €
	Marquage de bande cédez le passage	u	1,00	50,00 €	50,00 €
	Marquage de bande stop	u	1,00	50,00 €	50,00 €
	Marquage de bande cédez le passage pour cycle	u	4,00	50,00 €	200,00 €
	Marquage de la goutte d'eau pour la zone cycle	u	1,00	50,00 €	50,00 €
	Marquage de résine gravillonnée	m ²	60,00	40,00 €	2 400,00 €
	Effacement des marquages existant non conservé	m ²	70,00	21,89 €	1 532,30 €

Signalétique verticale :

	Panneaux "sens unique" C12	u	4,00	300,00 €	1 200,00 €
	Panneaux "sens unique sauf cycle" C12 +M9	u	2,00	300,00 €	600,00 €
	Panneaux "accès interdit a tous les véhicules à moteur" B7a	u	3,00	300,00 €	900,00 €
	Panneaux "sens interdit sauf cycle" B1 + M9	u	2,00	300,00 €	600,00 €
	Panneaux "Cédez le passage" AB3a	u	1,00	300,00 €	300,00 €
	Panneaux "Cédez le passage pour cycle" AB3a	u	1,00	300,00 €	300,00 €
	Panneaux "Début de zone 30 km/h" B30	u	1,00	350,00 €	350,00 €
	Panneaux "Fin de zone 30 km/h" B51	u	1,00	350,00 €	350,00 €

10 146,90 €

Total travaux VRD Av des Pins et Rue JB Gabarra HT 40 835,81 €

TVA 20% 8 167,16 €

Total travaux VRD Phase 1 Av des Pins et Rue JB Gabarra TTC 49 002,97 €

Avenue Foch

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié en ligne le 12/04/2024



Coté par chapitre

ID : 040-244000865-20240410-20240410DB04B-AR

N° de Prix	Désignation des travaux	Unité	Qté	Prix	
------------	-------------------------	-------	-----	------	--

B Préparations, terrassements, remblaiement et graves

201a	Piquetage et implantation - réseaux	m ²	2450,00	0,60 €	1 470,00 €
203	Etudes d'exécution	F	1,00	4 180,73 €	4 180,73 €
204	Plan de recollement	F	1,00	1 194,50 €	1 194,50 €
205f	Signalisation et sécurité - chantier 150 001 à 200 000 €HT	F	1,00	1 881,33 €	1 881,33 €
205m	Location de feux tricolores	J	15,00	50,17 €	752,55 €
	Dépose et repose des feux tricolore existant	u	3,00	1 500,00 €	4 500,00 €
601	Dépose de bordures	ml	355,00	8,36 €	2 967,80 €
603	Démolition de maçonnerie	m ³	20,00	119,45 €	2 389,00 €
218	Sciage de chaussée	ml	380,00	5,61 €	2 131,80 €
211e	Terrassement de la chaussée lourde sur 0.65 m	m ²	45,00	11,94 €	537,30 €
211c	Terrassement des trottoirs en béton sur 0,25 m	m ²	340,00	8,12 €	2 760,80 €
211c	Terrassement de la piste cyclable sur 0.20 m	m ²	480,00	8,12 €	3 897,60 €
211b	Terrassement des espaces verts sur 0.30 m	m ²	60,00	7,53 €	451,80 €
210	Mise à niveau des accotements	ml	60,00	2,39 €	143,40 €
215	Terre végétale	m ³	20,00	41,81 €	836,20 €
					30 094,81 €

C Travaux de voirieVoirie :

303a	Grave 0/31.5 ép. 0.60 m	t	60,00	23,89 €	1 433,40 €
306a	Imprégnation sur fondation de chaussée	m ²	1410,00	2,33 €	3 285,30 €
304b	Rabotage chaussée sur toute la largeur	m ²	1365,00	3,58 €	4 886,70 €
315c	Reprofilage en BB 0/10 sous chaussée existante	t	100,00	79,55 €	7 955,00 €
315c	Béton bitumineux 0/10 tonnage > 500 T sous plateau	t	40,00	79,55 €	3 182,00 €
315c	Béton bitumineux 0/10 tonnage > 500 T ép. 0.06 m (tonnage d'ensemble)	t	210,00	79,55 €	16 705,50 €
218	Sciage de chaussée	ml	48,00	5,61 €	269,28 €
102a	Location mini elle puissance 1 T	1j	1,00	310,57 €	310,57 €
315c	Béton bitumineux 0/10 tonnage > 500 T rampant du plateau	t	6,00	79,55 €	477,30 €
316	Plus value pour mise en œuvre manuelle	t	6,00	48,00 €	288,00 €
<u>Piste cyclable:</u>					
301	Nappe de géotextile	m ²	480,00	1,43 €	686,40 €
303c	Grave 0/31,5 sous piste cyclable	t	160,00	33,45 €	5 352,00 €
306a	Imprégnation sur fondation de chaussée	m ²	480,00	2,33 €	1 118,40 €
314b	Béton bitumineux 0/6 mise en œuvre au mini-finiisseur	t	50,00	171,45 €	8 572,50 €
<u>Trottoir béton :</u>					
303c	Grave 0/31,5 sous trottoirs	t	100,00	33,45 €	3 345,00 €
617c	Béton balayé ép, 0,12 m	m ²	340,00	44,20 €	15 028,00 €
					72 895,35 €

D Assainissement, réseaux ouvrages

401b	Fourniture et pose de PVC CR8 Ø 200 avec réalisation des tranchées	ml	120,00	75,25 €	9 030,00 €
407i	Regard avec grille plate 50 x 50, classe 250	u	1,00	430,02 €	430,02 €
407m	Regard avec grille plate 75 x 30 type AT classe 250	u	13,00	376,27 €	4 891,51 €
415	Branchement par piquage	u	10,00	250,84 €	2 508,40 €
406a	Regards 50 x 50 avec couverture fonte, classe 250	u	5,00	352,38 €	1 761,90 €
417d	Caniveaux en béton de résine polyester avec grille fonte larg, 0,15 m, classe 250	ml	16,00	203,06 €	3 248,96 €
<u>Mise à niveau</u>					
408	Mise à niveau de regards de voirie Ø 800	u	13,00	215,01 €	2 795,13 €
409	Mise à niveau de regards de visite et de branchement	u	10,00	143,34 €	1 433,40 €
410	Mise à niveau de bouches à clé	u	15,00	47,78 €	716,70 €
411c	Mise à niveau de chambres télécom L2T	u	7,00	238,90 €	1 672,30 €
					28 488,32 €

F Maçonneries, clôtures, bordures et pavages

604c	Bordures A2 en béton préfabriquée	ml	205,00	29,86 €	6 121,30 €
604f	Bordures CR1 en béton préfabriquée	ml	105,00	26,28 €	2 759,40 €
604m	Caniveaux CC1 n béton préfabriquée	ml	16,00	44,20 €	707,20 €
605cc	Séparateurs 25 x 10 cm avec vue de 3 ou 4 cm coulés en place quantité >100 m	ml	100,00	26,28 €	2 628,00 €
629a	Dalles pododactiles béton largeur standard 587,5 mm	ml	15,00	170,81 €	2 562,15 €
627	Dépose et repose de panneau	u	7,00	119,45 €	836,15 €
					15 614,20 €

G

Signalétique

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Signalétique horizontale :

713b	Marquage des dents de requin	u	26,00	41,81 €	1 097,06 €
	Marquage logo cycle + chevron	u	8,00	30,00 €	240,00 €
	Marquage logo cycle	u	15,00	30,00 €	450,00 €
	Marquage logo cycle encadré	u	14,00	30,00 €	420,00 €
709	Marquage de ligne discontinu	ml	138,00	1,43 €	197,34 €
705	Marquage de ligne continu	ml	10,00	1,31 €	13,10 €
704b	Marquage de bande cedez le passage	ml	7,00	9,91 €	69,37 €
703b	Marquage de bande stop	ml	7,00	9,91 €	69,37 €
	Marquage de bande cedez le passage pour cycle	u	4,00	50,00 €	200,00 €
	Marquage de résine gravillonnée	m ²	30,00	40,00 €	1 200,00 €
712b	Marquage des passages piéton	bande	30,00	23,29 €	698,70 €

Signalétique verticale :

	Panneaux "plateau surélevée" C27	u	4,00	300,00 €	1 200,00 €
	Panneaux "Attention plateau surélevée" A2b	u	4,00	300,00 €	1 200,00 €
	Panneaux "stop" AB4	u	1,00	300,00 €	300,00 €
	Panneaux "Cédez le passage" AB3a	u	2,00	300,00 €	600,00 €
	Panneaux "Cédez le passage pour cycle" AB3a	u	4,00	300,00 €	1 200,00 €
	Panneaux "accès interdit a tous les véhicules à moteur" pour cycle B7a	u	4,00	300,00 €	1 200,00 €

10 344,94 €

Total travaux VRD Avenue Foch HT 157 437,62 €

TVA 20% 31 487,52 €

Total travaux VRD avenue Foch TTC 188 925,14 €

Hors Aménagement Résidence les Mouettes vers Grand Bruca attente topographie

Carrefour Av Foch / Rue du Bournes/ Entrée

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié en ligne le 12/04/2024



État par chapitre

ID : 040-244000865-20240410-20240410DB04B-AR

N° de Prix	Désignation des travaux	Unité	Qté	Prix
------------	-------------------------	-------	-----	------

B Préparations, terrassements, remblaiement et graves

201a	Piquetage et implantation - réseaux	m ²	1850,00	0,60 €	1 110,00 €
203	Etudes d'exécution	F	1,00	4 180,73 €	4 180,73 €
204	Plan de recollement	F	1,00	1 194,50 €	1 194,50 €
205e	Signalisation et sécurité - chantier 100 001 à 150 000 €HT	F	1,00	1 493,12 €	1 493,12 €
205m	Location de feux tricolores	J	10,00	50,17 €	501,70 €
601	Dépose de bordures	ml	305,00	8,36 €	2 549,80 €
603	Démolition de maçonnerie	m ³	8,00	119,45 €	955,60 €
218	Sciage de chaussée	ml	330,00	5,61 €	1 851,30 €
211e	Terrassement de la chaussée lourde sur 0.65 m	m ²	380,00	11,94 €	4 537,20 €
211c	Terrassement des trottoirs en béton sur 0,25 m	m ²	400,00	8,12 €	3 248,00 €
211c	Terrassement de la piste cyclable sur 0.20 m	m ²	105,00	8,12 €	852,60 €
211b	Terrassement des espaces verts sur 0.30 m	m ²	300,00	7,53 €	2 259,00 €
215	Terre végétale	m ³	100,00	41,81 €	4 181,00 €
					28 914,55 €

C Travaux de voirie

Voirie :

301	Nappe de géotextile	m ²	380,00	1,43 €	543,40 €
303a	Grave 0/31.5 ép. 0.60 m	t	502,00	23,89 €	11 992,78 €
306a	Imprégnation sur fondation de chaussée	m ²	1025,00	2,33 €	2 388,25 €
304b	Rabotage chaussée sur toute la largeur	m ²	650,00	3,58 €	2 327,00 €
315c	Reprofilage en BB 0/10 sous chaussée existante	t	80,00	79,55 €	6 364,00 €
315c	Béton bitumineux 0/10 tonnage > 500 T ép. 0.06 m (tonnage d'ensemble)	t	150,00	79,55 €	11 932,50 €
315d	Plus value pour granulats ton clairs BB0/10	m ²	400,00	18,24 €	7 296,00 €
317	Plus value pour grenailage des enrobés	m ²	400,00	12,21 €	4 884,00 €

Piste cyclable:

301	Nappe de géotextile	m ²	110,00	1,43 €	157,30 €
303c	Grave 0/31,5 sous piste cyclable	t	35,00	33,45 €	1 170,75 €
306a	Imprégnation sur fondation de chaussée	m ²	110,00	2,33 €	256,30 €
314b	Béton bitumineux 0/6 mise en œuvre au mini-finiisseur	t	12,00	171,45 €	2 057,40 €

Trottoir béton :

303c	Grave 0/31,5 sous trottoirs	t	115,00	33,45 €	3 846,75 €
617c	Béton balayé ép, 0,12 m	m ²	400,00	44,20 €	17 680,00 €

72 896,43 €

D Assainissement, réseaux ouvrages

401b	Fourniture et pose de PVC CR8 Ø 200 avec réalisation des tranchées	ml	65,00	75,25 €	4 891,25 €
407m	Regard avec grille plate 75 x 30 type AT classe 250	u	8,00	376,27 €	3 010,16 €
415	Branchement par piquage	u	8,00	250,84 €	2 006,72 €
406a	Regards 50 x 50 avec couverture fonte, classe 250	u	4,00	352,38 €	1 409,52 €
417d	Caniveaux en béton de résine polyester avec grille fonte larg, 0,15 m, classe 250	ml	12,00	203,06 €	2 436,72 €
Mise à niveau					
408	Mise à niveau de regards de voirie Ø 800	u	7,00	215,01 €	1 505,07 €
409	Mise à niveau de regards de visite et de branchement	u	3,00	143,34 €	430,02 €
410	Mise à niveau de bouches à clé	u	6,00	47,78 €	286,68 €
411c	Mise à niveau de chambres télécom L2T	u	4,00	238,90 €	955,60 €
413	Mise à niveau de tampon gaz	u	4,00	143,34 €	573,36 €
					17 505,10 €

F Maçonneries, clôtures, bordures et pavages

604b	Bordures T2 en béton préfabriquée	ml	220,00	29,86 €	6 569,20 €
604f	Bordures CR1 en béton préfabriquée	ml	110,00	26,28 €	2 890,80 €
629a	Dalles pododactiles béton largeur standard 587,5 mm	ml	15,00	170,81 €	2 562,15 €
627	Dépose et repose de panneau	u	10,00	119,45 €	1 194,50 €
					13 216,65 €

G

SignalétiqueSignalétique horizontale :

	Marquage logo cycle + chevron	u	6,00	30,00 €	180,00 €
	Marquage logo cycle encadré	u	6,00	30,00 €	180,00 €
709	Marquage de ligne discontinu	ml	40,00	1,43 €	57,20 €
705	Marquage de ligne continu	ml	6,00	1,31 €	7,86 €
704b	Marquage de bande cedez le passage	ml	11,50	9,91 €	113,97 €
703b	Marquage de bande stop	ml	46,00	9,91 €	455,86 €
	Marquage de bande cedez le passage pour cycle	u	1,00	50,00 €	50,00 €
711b	Marquage de l'arrêt de bus	u	1,00	131,39 €	131,39 €
	Marquage de résine gravillonnée	m ²	20,00	40,00 €	800,00 €
712b	Marquage des passages piéton	bande	30,00	23,29 €	698,70 €
	Effaçage de marquage existant	m ²	20,00	22,70 €	454,00 €

Signalétique verticale :

	Panneaux "Attention plateau surélevée" A2b	u	1,00	300,00 €	300,00 €
	Panneaux "stop" AB4	u	5,00	300,00 €	1 500,00 €
	Panneaux "sens interdit" B1	u	1,00	300,00 €	300,00 €
	Panneaux "Cédez le passage" AB3a	u	2,00	300,00 €	600,00 €
	Panneaux "Cédez le passage pour cycle" AB3a	u	1,00	300,00 €	300,00 €
	Panneaux "accès interdit a tous les véhicules à moteur" pour cycle B7a	u	1,00	300,00 €	300,00 €
	Ensemble de panneaux directionnel	u	4,00	500,00 €	2 000,00 €

8 428,98 €

Total travaux VRD Carrefour Av Foch/Rue Bournes/Entrée Leclerc HT 140 961,71 €

TVA 20% 28 192,34 €

Total travaux VRD Carrefour Av Foch/Rue Bournes/Entrée Leclerc TTC 169 154,05 €

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié en ligne le 12/04/2024

ID : 040-244000865-20240410-20240410DB04B-AR



Rue du Bournes

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié en ligne le 12/04/2024



ID : 040-244000865-20240410-20240410DB04B-AR

N° de Prix	Désignation des travaux	Unité	Qté	Prix	
------------	-------------------------	-------	-----	------	--

B Préparations, terrassements, remblaiement et graves

201a	Piquetage et implantation - réseaux	m ²	2290,00	0,60 €	1 374,00 €
203	Etudes d'exécution	F	1,00	4 180,73 €	4 180,73 €
204	Plan de recollement	F	1,00	1 194,50 €	1 194,50 €
205f	Signalisation et sécurité - chantier 150 001 à 200 000 €HT	F	1,00	1 881,33 €	1 881,33 €
205m	Location de feux tricolores	J	20,00	50,17 €	1 003,40 €
601	Dépose de bordures	ml	480,00	8,36 €	4 012,80 €
603	Démolition de maçonnerie	m ³	10,00	119,45 €	1 194,50 €
218	Sciage de chaussée	ml	500,00	5,61 €	2 805,00 €
211e	Terrassement de la chaussée lourde sur 0.65 m	m ²	110,00	11,94 €	1 313,40 €
211c	Terrassement des trottoirs en béton sur 0,25 m	m ²	640,00	8,12 €	5 196,80 €
211c	Terrassement de la piste cyclable sur 0.20 m	m ²	600,00	8,12 €	4 872,00 €
211b	Terrassement des espaces verts sur 0.30 m	m ²	250,00	7,53 €	1 882,50 €
210	Mise à niveau des accotements	ml	100,00	2,39 €	239,00 €
215	Terre végétale	m ³	75,00	41,81 €	3 135,75 €

34 285,71 €**C** Travaux de voirieVoirie :

301	Nappe de géotextile	m ²	110,00	1,43 €	157,30 €
303a	Grave 0/31.5 ép. 0.60 m	t	150,00	23,89 €	3 583,50 €
306a	Imprégnation sur fondation de chaussée	m ²	830,00	2,33 €	1 933,90 €
304b	Rabotage chaussée sur toute la largeur	m ²	720,00	3,58 €	2 577,60 €
315c	Béton bitumineux 0/10 tonnage > 500 T sous plateau	t	20,00	79,55 €	1 591,00 €
315c	Reprofilage en BB 0/10 sous chaussée existante	t	50,00	79,55 €	3 977,50 €
315c	Béton bitumineux 0/10 tonnage > 500 T ép. 0.06 m (tonnage d'ensemble)	t	130,00	79,55 €	10 341,50 €
218	Sciage de chaussée	ml	15,00	5,61 €	84,15 €
102a	Location mini elle puissance 1 T	1j	1,00	310,57 €	310,57 €
315c	Béton bitumineux 0/10 tonnage > 500 T rampant du plateau	t	3,00	79,55 €	238,65 €
316	Plus value pour mise en œuvre manuelle	t	3,00	48,00 €	144,00 €

Piste cyclable:

301	Nappe de géotextile	m ²	600,00	1,43 €	858,00 €
303c	Grave 0/31,5 sous piste cyclable	t	200,00	33,45 €	6 690,00 €
306a	Imprégnation sur fondation de chaussée	m ²	600,00	2,33 €	1 398,00 €
314b	Béton bitumineux 0/6 mise en œuvre au mini-finisser	t	60,00	171,45 €	10 287,00 €

Trottoir béton :

303c	Grave 0/31,5 sous trottoirs	t	185,00	33,45 €	6 188,25 €
617c	Béton balayé ép, 0,12 m	m ²	640,00	44,20 €	28 288,00 €

78 648,92 €**D** Assainissement, réseaux ouvrages

401b	Fourniture et pose de PVC CR8 Ø 200 avec réalisation des tranchées	ml	65,00	75,25 €	4 891,25 €
407m	Regard avec grille plate 75 x 30 type AT classe 250	u	15,00	376,27 €	5 644,05 €
415	Branchement par piquage	u	15,00	250,84 €	3 762,60 €
406a	Regards 50 x 50 avec couverture fonte, classe 250	u	8,00	352,38 €	2 819,04 €
417d	Caniveaux en béton de résine polyester avec grille fonte larg, 0,15 m, classe 250	ml	15,00	203,06 €	3 045,90 €
Mise à niveau					
408	Mise à niveau de regards de voirie Ø 800	u	15,00	215,01 €	3 225,15 €
409	Mise à niveau de regards de visite et de branchement	u	12,00	143,34 €	1 720,08 €
410	Mise à niveau de bouches à clé	u	20,00	47,78 €	955,60 €
413	Mise à niveau de tampon gaz	u	5,00	143,34 €	716,70 €

26 780,37 €**F** Maçonneries, clôtures, bordures et pavages

604b	Bordures T2 en béton préfabriquée	ml	515,00	29,86 €	15 377,90 €
604f	Bordures CR1 en béton préfabriquée	ml	340,00	26,28 €	8 935,20 €
605cc	Séparateurs 25 x 10 cm avec vue de 3 ou 4 cm coulés en place quantité >100 m	ml	6,00	26,28 €	157,68 €
629a	Dalles pododactiles béton largeur standard 587,5 mm	ml	25,00	170,81 €	4 270,25 €
627	Dépose et repose de panneau	u	10,00	119,45 €	1 194,50 €

29 935,53 €

G

SignalétiqueSignalétique horizontale :

713b	Marquage des dents de requin	u	6,00	41,01 €	250,06 €	
	Marquage logo cycle + chevron	u	12,00	30,00 €	360,00 €	
	Marquage logo cycle	u	4,00	30,00 €	120,00 €	
	Marquage logo cycle encadré	u	16,00	30,00 €	480,00 €	
709	Marquage de ligne discontinu	ml	44,00	1,43 €	62,92 €	
705	Marquage de ligne continu	ml	12,00	1,31 €	15,72 €	
704b	Marquage de bande cede le passage	ml	9,00	9,91 €	89,19 €	
703b	Marquage de bande stop	ml	8,00	9,91 €	79,28 €	
	Marquage de bande cede le passage pour cycle	u	4,00	50,00 €	200,00 €	
711b	Marquage de l'arrêt de bus	u	1,00	131,39 €	131,39 €	
	Marquage de résine gravillonnée	m ²	45,00	40,00 €	1 800,00 €	
712b	Marquage des passages piéton	bande	38,00	23,29 €	885,02 €	

Signalétique verticale :

	Panneaux "plateau surélevée" C27	u	1,00	300,00 €	300,00 €	
	Panneaux "stop" AB4	u	2,00	300,00 €	600,00 €	
	Panneaux "Cédez le passage" AB3a	u	1,00	300,00 €	300,00 €	
	Panneaux "Cédez le passage pour cycle" AB3a	u	4,00	300,00 €	1 200,00 €	
	Panneaux "accès interdit a tous les véhicules à moteur" pour cycle B7a	u	4,00	300,00 €	1 200,00 €	
	Panneaux "Début de zone 30 km/h" B30	u	1,00	350,00 €	350,00 €	
	Panneaux "Fin de zone 30 km/h" B51	u	1,00	350,00 €	350,00 €	

8 774,38 €

Total travaux VRD Rue du Bournes HT 178 424,91 €

TVA 20% 35 684,98 €

Total travaux VRD Rue du Bournes TTC 214 109,89 €

Quai Bus

N° de Prix	Désignation des travaux	Unité	Qté	Prix unitaire	Total HT	Total par chapitre
------------	-------------------------	-------	-----	---------------	----------	--------------------

B Préparations, terrassements, remblaiement et graves

211c	Terrassement des quais bus en béton sur 0,25 m	m ²	85,00	8,12 €	690,20 €	690,20 €
------	--	----------------	-------	--------	----------	----------

C Travaux de voirieQuais bus

303c	Grave 0/31,5 sous trottoirs	t	30,00	33,45 €	1 003,50 €	4 760,50 €
617c	Béton balayé ép, 0,12 m	m ²	85,00	44,20 €	3 757,00 €	

F Maçonneries, clôtures, bordures et pavages

607a	Bordures quai bus en béton gris brut	ml	35,00	100,34 €	3 511,90 €	4 113,94 €
608a	Element de raccordermnt D et G en béton gris brut	u	4,00	150,51 €	602,04 €	

Total travaux des quais bus HT 9 564,64 €

TVA 20% 1 912,93 €

Total travaux des quais bus TTC 11 477,57 €

Total travaux VRD de l'ensemble HT 527 224,69 €**Total travaux VRD de l'ensemble HT avec alèas de 5 % 553 585,92 €**

TVA 20% 110 717,18 €

Total travaux VRD de l'ensemble TTC 664 303,10 €

Hors containers OM (containers aériens)

Hors espaces verts